

Assurance maladie : l'UDC retire son initiative

Le contre-projet à l'initiative UDC a passé le cap des votations finales du Parlement, hier au dernier jour de sa session d'hiver : 133 voix contre 63 au National, 29 contre 13 aux Etats. Un score qui montre que la gauche est pratiquement seule à s'y opposer – avec Pascal Couchepin. S'agissant d'un texte constitutionnel, l'aval du peuple et des cantons est obligatoire. «Pour l'essentiel, le contre-projet reprend les objectifs de notre initiative», a souligné Toni Bor-toluzzi (UDC/ZH) à la tribune du National. Elle peut donc être retirée. En fait, le contre-projet ne reprend que la seconde partie de l'initiative, laissant tomber la forte réduction de la liste des prestations remboursées dans l'assurance de base, par mesure d'économie.

Le contre-projet formule ainsi quelques notions clés, censées assurer une nouvelle orientation de l'assurance maladie : concurrence (entre médecins, hôpitaux), responsabilité individuelle (des assurés), rentabilité du système. Ce texte prépare aussi le terrain à la liberté de contracter entre assureurs et prestataires, ainsi qu'à un système «moniste» à un seul payeur (sans les cantons). En inscrivant ces principes dans la Constitution, la majorité du Parlement espère que la réalité

suivra. C'est bien ce que critique Pascal Couchepin : la révision de l'assurance maladie avance lentement et difficilement, mais elle avance parce que la démarche est pragmatique. Il est illusoire de penser qu'on va forcer les choses à coups de grands principes posés a priori. C'est aussi voué à l'échec, dit-il, dans la mesure où on vote un nouvel article constitutionnel sans avoir consulté les cantons ni les organisations économiques, syndicales et autres. Le socialiste valaisan Stéphane Rossini a rappelé au passage que les cantons sont opposés au système moniste, et que les médecins et les assurés ne veulent pas de la liberté de contracter.

La votation fédérale pourrait avoir lieu le 1^{er} juin, avec une autre initiative de l'UDC (maintenue, celle-là) sur le retour aux votes populaires pour la naturalisation des étrangers. (...)

François Nussbaum
Le Nouvelliste
du 22 décembre 2007